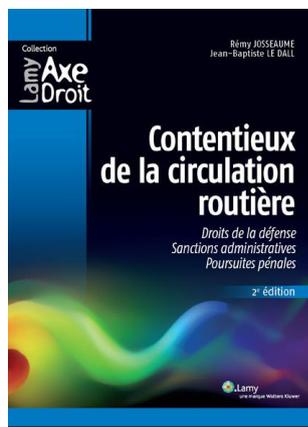


## « Contentieux de la route », le droit de l'usager décrypté — Ph. DOUCET, le 16 juin 2014



Outre une magistrale leçon de droit, la deuxième édition de cet ouvrage dresse clairement l'état de la réglementation et du contentieux routier, en livrant toutes leurs clés de compréhension.

«Être clair, être clair, être clair!». Me Remy Josseume, chroniqueur bien connu des lecteurs du Figaro, et Jean-Baptiste Le Dall, ont suivi la règle donnée par Anatole France pour la rédaction de leur ouvrage «*Contentieux de la circulation routière*». Ce titre aux accents juridiques cache en effet un contenu très accessible au profane un peu curieux. Au fil des pages, sa lecture, aidée par un style fluide et minimaliste, devient étonnamment captivante, car il traite d'un sujet qui nous concerne tous. Un tel livre aurait été naguère une affaire de spécialistes.

Il apparaît aujourd'hui comme un auxiliaire utile pour n'importe quel conducteur soucieux de comprendre le fonctionnement de la mécanique répressive mise en place depuis une dizaine d'années. Il ne s'agit pas d'une compilation de conseils, de trucs ou d'astuces nécessaires à la préservation de son carton rose.

L'ouvrage se révèle plus subtil et met en évidence tous les rouages du système juridique qui enserre dans ses filets l'automobiliste dès qu'il se glisse derrière son volant, lui donnant toutes les clés de compréhension. Il constitue un véritable travail de décryptage et de mise en perspective du dispositif légal, réglementaire et jurisprudentiel (les décisions des tribunaux) du droit routier.

Sa division en deux parties rappelle que la France connaît une double justice: administrative, dont le sommet est le Conseil d'État, et judiciaire, dont la juridiction suprême est la Cour de cassation. C'est donc deux types de juges que l'automobiliste pourra rencontrer s'il commet une infraction routière.

Le livre s'articule donc autour de la sanction administrative, qui concerne certaines suspensions de permis, et de la poursuite pénale dans le cadre d'une infraction au code de la route.

Des encadrés, de couleur grisée, permettent au lecteur de bien établir la relation entre la théorie et la pratique: un bon vade-mecum mettant en lumière l'application concrète des fondements juridiques les plus importants, et parfois, aussi, les plus contestables.

Ainsi, les auteurs s'en prennent au permis probatoire (p. 107 et 108) et à ses «*quelques failles*».

Ils font également le point sur le sort réservé aux contrevenants qui ne réclament pas leurs courriers (p.111), s'interrogent sur «*le délit de concussion et l'abus d'autorité*» (p.302 & 303), précisent «*la mention du point de contrôle du radar et la visée du radar*» (p. 208).

Ils mettent également en garde «*les usagers de la route qui n'hésitent pas à conduire leurs véhicules malgré l'invalidation de leur permis*» (p. 167) et s'interrogent à nouveau, à ce sujet, sur «*une certaine incohérence des politiques de répression routière*».

Tous ces exemples dévoilent un système méandreux qui est devenu, années après années, une véritable machine infernale doublée d'un épouvantable gruyère juridique.

Les automobilistes, surtout les grands rouleurs, les plus exposés à la répression routière, tireront profit de cette lecture pour préparer leur défense, découvrant quelle est réellement la nature et l'étendue de leurs droits.

L'ouvrage donne la traduction de tous les termes juridiques et administratifs du droit routier (3 pages!).

Bien qu'ils soient tous les deux avocats, les auteurs livrent en annexe cinq formules écrites nécessaires à ceux qui seraient tenter d'assurer par eux-mêmes leur défense (requête gracieuse, en annulation d'une décision d'invalidation du permis de conduire, en annulation contre une perte de points, en référé-suspension, et en saisine de la chambre du conseil).

**«Contentieux de la circulation routière. Droits de la défense. Sanctions administratives. Poursuites pénales»**, par Rémy Josseaume et Jean-Baptiste Le Dall, Lamy, 408 pages, 46€.